

*Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour
l'acquisition de fournitures*

Procès-Verbal d'attribution n°05-2026

Objet : Fourniture du matériel à la fabrication des
barrières.



Date 13/05/2026

Procès-verbal d'attribution de marché

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 13 mai 2026 à 12 heures 00 GMT, la Commission ad hoc de la Région de Nouakchott, s'est réuni dans les locaux de la Région de Nouakchott pour procéder à l'ouverture des offres reçus dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence le dossier de consultation concurrentielle des candidats relatif à la Fourniture du matériel à la fabrication des barrières/Série 05-2026.

Etaient présents

M. Mohamed Abdellahi S.I.D.I. Président

Membres :

Abdoulaye Saïdou Sy M
Khadidja Hamel M
Emin elkhatef M

Abdellahi Saleh est désigné Secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- Les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :
 - SMIT SARL
 - EL HABROUK
 - ETS YIOL
- Les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :

Un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par la Commission ad hoc.
Il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

La commission a par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

ML K 14
E

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- Soumission complétée et signée ;
- Délai de validité des offres ;

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- Copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- Le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

3. Conformité des fournitures,

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- Caractéristiques techniques des fournitures, à acquérir ;
- Prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

- A l'issue de cet examen, ETS YIOL a été retenu pour l'évaluation

Les soumissionnaires exclus pour une évaluation sont :

- SUIT SARL ; motifs du rejet attestation similaire et planning non fournies
- ETS EC MABROUK : motifs du rejet attestation similaire et planning non fournies

Nb : les autres ne répondent pas à l'un critère exigé par le dossier type de la constatation

Pour l'examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

- a) Vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme
- b) Corriger toute erreur de calcul :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

Conclusion

Sur la base de l'évaluation des offres, la commission ad hoc à juger l'offre de ETS YIOI Conforme aux exigences du dossier. Son offre d'un montant 711.323,6 URU TTC est le moins disant et par conséquent la commission ad hoc propose l'attribution à sa faveur du marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de la Région de Nouakchott.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Commission

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Le Président : Mohamed Abdellahi SIDI Président 

Les membres :

- Khadjetou Hamed Membre 

- Abdellahi Salih Membre 

- Eminou El Khalifa Membre 

Abdoulaye Saïdou Sy Le Secrétaire de séance : 

Tableau n°1 : Examen de la conformité des offres et qualification du soumissionnaire

| Documents à vérifier | Soumissionnaires | | |
|--|------------------|----------------|----------|
| | SMIT-SARL | ETS EL MEBROUK | ETS VIOL |
| Soumission complétée et signée | F | F | F |
| DDQE complétée et signée | f | F | F |
| Copies des attestations de livraison de fournitures similaires au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires. | N.F | N.F | F |
| Le planning de livraison | N.F | N.F | F |

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- F=fourni ;
- NF=non fourni
- FNC=fourni non-conforme ;
- SO=sans objet ;

Alb

E

VS

[Signature]

Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

| | Soumissionnaires | | |
|------------------------------------|----------------------|--|--|
| | ETS YIOL | | |
| Montant de l'offre lu publiquement | 711 323,6 MRU TTC | | |
| Erreur de calcul | - | | |
| Montant corrigé | 711 323,6 MRU TTC | | |

[Signature]

Tableau n°3 : Classement des offres et attribution

| Soumissionnaires | Montant de l'offre lu publiquement | Montant corrigé de l'offre | Rang | Attributaire Proposé |
|------------------|------------------------------------|----------------------------|------|----------------------|
| ETS YIOL | 711 323,6 MRU TTC | 711 323,6 MRU TTC | 1 | Oui |

1/2
79
←